

# COMMUNE DE CHATEAUNEUF

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 09 juin 2020 à 19 heures 30*

**Présent(e)s** : BARRAZ Pauline, BERGIN Frédéric, CARREL Denis, CHOLAT Claude, ETIENNE Nadège, FAISAN Marie-France, FALQUET Patrick, FOURNIER Raymond, HUGONOT Christelle, JACQUIN Michel, LEMAIRE François, MARTIN Thierry, PEPIN François, TISSOT Julien, VILLAIN Marie.

**Secrétaire de séance** : VILLAIN Marie

Conformément à l'article L2121-15 CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Mme Marie VILLAIN est désignée secrétaire par le Conseil Municipal et accepte les fonctions.

Le compte-rendu de la séance du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **1°-Indemnités de fonction des Adjointes :**

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et avec effet au 25 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire à 9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

### **2°- Indemnités de fonction du Maire :**

Madame le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu la demande de Mme Le Maire de fixer des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous.

Population de 500 à 999 habitants - Taux maximal : 40.3% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et avec effet au 25 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

### **3°- Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Chamoux sur Gelon :**

Délégués titulaires :

- CHOLAT Claude
- LEMAIRE François

- Délégués suppléants :

- VILLAIN Marie
- TISSOT Julien

### **4°- Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin :**

Délégués titulaires :

- ETIENNE Nadège
- MARTIN Thierry

Délégués suppléants :

- BARRAZ Pauline
- FAISAN Marie-France

**5°- Adhésion au groupement de commande d'achat d'électricité du SDES (Syndicat d'Energie de La Savoie) :**

Par délibération, le Bureau Syndical du SDES a constitué un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, dont il est coordonnateur. Dans le cadre de la fin des contrats d'achat d'électricité aux tarifs réglementés au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Commune à l'unanimité des membres présents moins une voix contre décide d'adhérer au groupement de commandes précité pour ses besoins propres.

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération

La participation financière de la Commune est fixée à 0.4 % du montant de la facture annuelle de fourniture d'électricité avec un montant plancher de 50 € et un montant plafond de 2 000€. L'ensemble des points de livraison en électricité seront intégrés aux futures consultations lancées par le SDES, y compris ceux dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA.

Concernant la décision de souscrire à l'option 100 % énergie verte, le Conseil Municipal souhaite plus de précisions avant de pouvoir prendre sa décision.

**6°- Délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 CGCT) :**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

*1) Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change dans la limite de 200 000 €.*

*2) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 250 000 €HT.*

*3) Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.*

*4) Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes*

*5) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux*

*6) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières*

*7) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges*

*8) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €*

9) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

10) Exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le Conseil Municipal.

Le droit de préemption s'exerce sur les zones classées constructibles au niveau du PLU : zones U-UA et UE

11) Intenter au nom de la commune les actions en justice dans tous les domaines, en demande ou en défense, devant toute juridiction administrative ou judiciaire, tant en première instance qu'en appel ou en cassation.

12) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

### **Composition des Commissions Communales :**

#### **❖ COMMISSION DES TRAVAUX :**

- MARTIN Thierry
- PEPIN François
- BERGIN Frédéric
- CHOLAT Claude
- FALQUET Patrick
- CARREL Denis
- FOURNIER Raymond

#### **❖ COMMISSION URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE :**

- CHOLAT Claude
- MARTIN Thierry
- VILLAIN Marie
- LEMAIRE François
- ETIENNE Nadège
- JACQUIN Michel
- CARREL Denis

#### **❖ COMMISSION DES FINANCES :**

- FOURNIER Raymond
- JACQUIN Michel
- FALQUET Patrick
- BERGIN Frédéric
- PEPIN François

#### **❖ COMMISSION INFORMATION :**

- FOURNIER Raymond
- BARRAZ Pauline

❖ **COMMISSION SIGNALÉTIQUE ET VOIRIE :**

- VILLAIN Marie
- FALQUET Patrick
- FAISAN Marie-France
- PEPIN François

❖ **COMMISSION HISTOIRE ET PATRIMOINE :**

- CHOLAT Claude
- FAISAN Marie-France
- ETIENNE Nadège
- CARREL Denis

❖ **COMMISSION ASSOCIATIONS :**

- FOURNIER Raymond
- FAISAN Marie-France
- TISSOT Julien
- LEMAIRE François
- VILLAIN Marie

**Point sur la distribution des masques :**

Les masques achetés par la Commune ainsi que ceux fournis par la Communauté de Communes seront distribués prochainement à la population par les élus selon les mêmes modalités que la précédente distribution de masques fournis par la Région.

**Prochain Conseil Municipal** : Mardi 30 juin à 19h30

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30*

Le Maire,  
Christelle HUGONOT



Affiché le

16/6/2020.

La secrétaire de séance,  
Marie VILLAIN